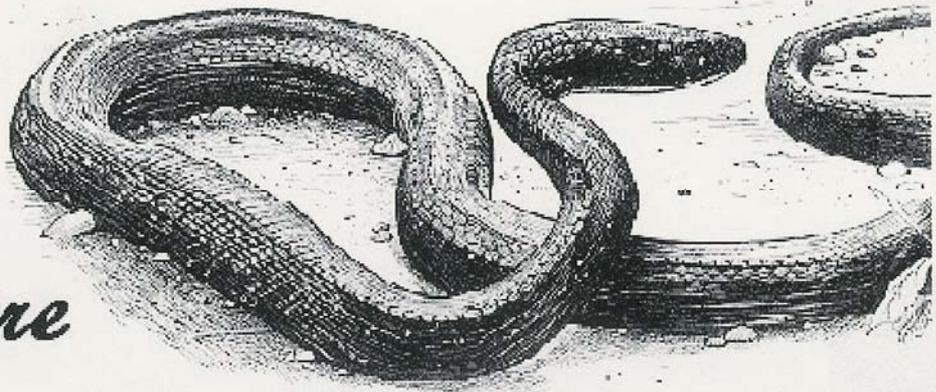


Langue de Vipère



Octobre 2006

Sommaire

- Les Pôles : c'est parti
- Nomination cadres de pôle sur Antoine Béclère
- Départ de la Directrice Générale de l'AP !
- Sud oku Moyen !

Calendrier CAP Octobre 2006

6 octobre :

CAP n°5 Pers. Infirmiers
Avancement modulé d'échelon

12 octobre :

CAP n°10 Pers. Tech. et Ouvriers
Avancement modulé d'échelon
des agents toutes filières cat. C

19 octobre :

CAP n°8 Pers. Socio-éducatifs
Avancement modulé d'échelon

24 octobre :

CAP n°11 Pers. services de soins et
médico-techniques
Avancement modulé d'échelon des
Aides soignants.

Pôles : c'est parti !

La mise en place des pôles sera effective pour la fin de l'année. La plupart des chefs de pôles ont été nommés au Conseil d'Administration de juin et l'application dans les établissements se fera sur les 6 mois.

Quelles conséquences pour les salariés :

La mise en place des pôles est clairement affichée pour faire des économies : sur le matériel, mutualisation des personnels et regroupement de certaines catégories (secrétaires médicales, techniciens de laboratoires, administratifs etc...).

Les agents ne seront plus affectés à un service mais à un pôle. Les dernières fiches de postes en témoignent.

Même si de ci, delà certains essayent de rassurer les équipes, c'est bien à terme la disparition des services qui est en jeu.

Au delà des services, c'est l'esprit d'équipe, la haute technicité et la sécurité des soins qui vont se trouver affectés.

Malheureusement le corps médical n'en a pas conscience, il reste dans l'illusion qu'il va pouvoir gérer son service ou son pôle à sa guise ! et troque la sécurité des malades et du personnel pour un plat de lentilles...

Car si pour le personnel, une grande latitude est donnée au chef de pôle, concernant le budget, tout est encadré ! Pas le droit de recruter au delà du tableau des emplois (même s'il y a de la recette).

Pas de déficit avec le contrat d'objectif et de moyens. Si les recettes baissent (on se croit dans une entreprise) le budget baisse donc il faudra supprimer des postes !

Et là notre statut de fonctionnaire reste un frein aux licenciements. Il est donc question de modifier ce statut pour le rendre flexible aux aléas budgétaires !

On n'est pas prêt de voir arriver la relève !

Suite page 2

Sur l'hôpital Antoine Béchère, la nomination des cadres responsables de pôles dont la prise de fonction interviendra le 1^{er} janvier 2007 a été entérinée par la directrice Mme Costa. Voici donc la liste des heureuses élues :

- **Pôle Biologique :**
Mme Miagkoff, Cadre paramédical de pôle
- **Pôle MIRS :**
Mme Guy, Cadre paramédical de pôle
- **Pôle CHARGE :**
Mme Amerlinck, Cadre paramédical de pôle
Mme Mikaëlian, Cadre adjoint paramédical de l'hospitalisation
- **Pôle Femme - Enfant :**
Mme Chauvin, Cadre paramédical de pôle par intérim
Mme Rossi, Cadre adjoint paramédical de l'hospitalisation «enfant»
- **Pôle Thoracique :**
Mme Rehel, Cadre paramédical de pôle
Mme Laurès, Cadre adjoint paramédical de l'hospitalisation

A quoi serviront les directions ?

Au contrôle a posteriori des dépenses et recettes du pôle, à la fixation des objectifs et à la politique générale de l'hôpital.

A terme, une direction basée au niveau d'un GHU est envisageable.

Qu'est ce qui change pour les personnels ?

- Le recrutement se fera au niveau du pôle
- La titularisation
- Les demandes de formation
- L'avancement
- La discipline
- La prime au mérite
- L'organisation du travail



Quelles seront les instances représentatives du personnel ?

Le discours officiel : rien ne bouge. Il est vrai que les directions font déjà peu de cas des CTE et CHSCT, moins, ce serait le néant !

Les Commissions Administratives Paritaires qui gèrent les carrières et les conseils de discipline resteraient centrales mais après la disparition du statut

Le ministère, prenant exemple sur le succès des conseils de service (!) va instaurer des conseils de pôles.

Après la critique du tirage au sort des participants au conseil de service, le ministère décide dans un grand élan démocratique d'élire une partie des membres du conseil de pôle.

Rassurez vous : les chefs et les cadres des services sont membres de droit ! Et parmi les élus, deux catégories : les médecins et les paramédicaux.

Exemple :

Pôle cardiologie de Georges Pompidou

➤ 21 membres de droit :
(10 médecins 11 cadres)

➤ 59 membres élus :
29 médecins représentant 86 électeurs
30 personnels non médical représentant 395
électeurs !

Quelle valeur et quelle force aura la parole des
personnels élus soumis à leur hiérarchie et au
nombre supérieur de médecins et de cadres ?

Qui sera assez téméraire pour dénoncer les
problèmes à l'intérieur du pôle sans protection
syndicale ?

D'ailleurs, pour mettre un point à l'ordre du jour, il
faudra une majorité des 2/3 du conseil ! Autant
dire mission impossible pour les personnels pour
porter la parole des salariés au sein du conseil de
pôle.

Le conseil de pôle qui n'aura pas même d'avis à
donner, ne sera qu'une chambre d'enregistrement
des projets du chef de pôle.

Dans ces conditions, leur sort risque d'être le
même que pour le conseil de service : mourir faute
de combattants.

En attendant, seule la mobilisation des personnels
pourra faire obstacle aux projets de mobilité ou
de mutualisation.

Plus que jamais, c'est l'unité de tous les salariés qui
permettra de faire échec au démantèlement des
services et des équipes.

Départ de Mme Van Lerberghe, Directrice Générale de l'APHP.

Le départ de Madame Van Lerberghe, directrice
générale de l'APHP vers un groupe privé de prise
en charge des personnes âgées, soulève quelques
réflexions.

Madame Van Lerberghe quitte l'APHP en
présentant un budget à l'équilibre, alors qu'il s'agit
simplement d'un artifice comptable sans doute
appliqué dans les entreprises privées !

Après avoir supprimé plus de 2000 emplois, les
économies réalisées en 2005 sont le résultat de la
pénurie de soignants (plus de 1000 dans nos
établissements).

Dès lors que les postes seront comblés, l'APHP se
retrouvera dans une situation budgétaire
déficitaire, ceci dû aux budgets insuffisants et à
la tarification à l'activité.

Les renégociations de contrats avec des
prestataires de service ont fait baissé la qualité
des repas servis aux malades et du nettoyage par
exemple.

Le seul gain budgétaire à son départ sera le salaire
qu'elle avait négocié après avoir fait valoir son
droit à la retraite du public, avant la réforme
Fillon et triplé par rapport à son prédécesseur.

Madame Van Lerberghe quitte le navire alors que
la réforme des établissements et la mise en place
des pôles ne sont pas réalisés et suscitent déjà
l'opposition des personnels et la méfiance du corps
médical, associé à la gestion.

De plus, le départ de Madame Van Lerberghe vers
la gériatrie privée ne manque pas de sel, quand on
sait qu'elle n'a eu cesse de restructurer et de
supprimer des lits de longs séjours dans le public
(800 lits en moins dans le plan stratégique sur l'Ile
de France).

Après avoir fossoyé le public, elle va faire ses
choux gras dans le privé !

SUD santé, se bat depuis son arrivée contre
ses projets de casse du plus grand groupe
européen d'hospitalisation publique afin de
permettre un égal accès aux soins pour
toute la population.

Quelque soit son successeur, nous veillerons
à ce que cet outil au service des patients
soit toujours le plus efficace et permette
aux agents qui y travaillent, des conditions
de travail compatibles avec les missions qui
sont les leurs, en respectant l'équilibre
entre vie privée et vie au travail.



un syndicat différent :

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérez à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

60% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 60 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 40 € sera donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaires	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Ça y est, vous êtes accro et vous attendez le Langue de Vipère, rien que pour avoir une nouvelle grille, et bien la voici :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Moyen :

		3			8	6		
2					5	9	7	
					6		5	
	7		1		2	3		6
		1				5		
3		8	7		9		1	
	8		5					
	3	9	2					5
		5	8			7		

Solution de la grille précédente sur le site internet rubrique Langue de Vipère :

<http://www.sudbeclere.org>



Hôpital Antoine Béclère - 157 rue de la Porte de Trivaux 92141 Clamart
Tél. : 0145374464 - Fax : 0145374864 - Courriel : syndicat@sudbeclere.org
Site : www.SudBeclere.org

